



Création de projets annexe à l'auto-entreprise par un tiers..

Par **asgraphstudio**, le **22/01/2010** à **03:26**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur avec un code APE 7420z activités photographiques

La gamme de services est étendue (photos studio à domicile, mariage... .)

De façon annexe, une personne organise un montage vidéo (Lipdub) pour mon site web. C'est un ami, passionné de mise en scène.

Il ne touche pas de rémunérations.

La gestion et l'organisation lui demande beaucoup de temps.

Je finance néanmoins les frais annexes du type "ravitaillement", cassette pour l'enregistrement etc

Sachant que cette vidéo sera au finale exploitée à des fins publicitaires, suis-je dans l'illégalité, une sorte de bénévolat non autorisé ?

Pour la même question pour une personne qui organiserait sans rémunération un casting pour dénicher des modèles (sans rémunération aussi) pour des projets artistiques sans but commercial.

Merci de votre réponse.